



www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION**N°2020-151 du 15 décembre 2020****OBJET – déclaration d'intérêt général (DIG)
pour les travaux relevant de la compétence
GEMAPI***Rapporteur : Mme Corinne CHANFRAY*

Le 15 décembre 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 09 décembre 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 7

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Titulaires présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, Mme Annie ASTIER-CONVERSET, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, M. Gabriel LÉON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Christian JULLIEN à M. André MARTIN
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à M. Jean-Marc CHIAPPONI
M. Florian DAZIN à M. Sébastien FINE
Mme Maryse XAUSA FRANCOIS à Mme Claudine CHRETIEN
M. Thomas SCHWARZ à M. Vincent FAUBERT
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO

Exposé des motifs

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) souhaite déposer une demande de déclaration d'intérêt général (DIG) pour assurer la bonne réalisation des travaux sur les cours d'eau de son territoire et sur les ouvrages de protection dont elle est le gestionnaire. Ces travaux concernent notamment : l'entretien de la végétation rivulaire, l'aménagement des lits des cours d'eau et l'entretien et le confortement des ouvrages de protection.

Ceci exposé,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2019-07 05-004 du 05 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L211-7, L215-2, L215-14, L215-16 et R214-99,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L151-36 à 40,

Considérant que ces travaux entrent dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI et relèvent de situations d'urgence ou de l'intérêt général,

Considérant que les travaux engagés par la Communauté de Communes du Briançonnais ne dispensent pas les propriétaires privés de leurs obligations d'entretien,

Considérant que la DIG permet à la CCB d'accéder et d'occuper les parcelles privées pendant la période des travaux,

Considérant que la CCB ne sollicitera pas de participation financière aux propriétaires privés concernés par les travaux de la présente DIG,

Considérant que l'exécution de ces travaux n'entraîne aucune expropriation,

Considérant que la durée de validité de l'arrêté de DIG est de 5 ans, renouvelable,

Considérant que la CCB souhaite introduire une demande de DIG pour les travaux listés ci-après,

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Durable et Transition Ecologique, Risques Naturels et GEMAPI, préservation des milieux naturels » du 04/12/2020

Vu l'avis favorable du Bureau du 08/12/2020,

COMMUNE	COURS D'EAU / Tronçon	Type de travaux
BRIANÇON	CERVEYRETTE / traversée de Pont de Cervières	Entretien de végétation
BRIANÇON	CERVEYRETTE / traversée de Pont de Cervières	Reprise des protections de berges dégradées
BRIANÇON	FOSSA / traversée du hameau (lotissement de la Rura)	Entretien de végétation
CERVIERES	CERVEYRETTE / traversée du village	Entretien de végétation
CERVIERES	CERVEYRETTE / traversée du village	Réfection et confortement des protections de berges et seuils dégradés
CERVIERES	LAUS / en amont du hameau	Entretien et recalibrage du chenal
LA GRAVE	CLOTS / en amont du village et passage busé	Entretien de végétation
LA GRAVE	ROMANCHE / aval confluence Tabuchet	Arasement du merlon rive droite en aval de la confluence Romanche-Tabuchet
LA SALLE LES ALPES	BEZ / traversés du BEZ et village-station (en aval de la plage de dépôt)	Entretien de végétation
LE MONETIER-LES-BAINS	SAINT-JOSEPH / plage de dépôt et aval route départementale	Entretien de végétation
LE MONETIER-LES-BAINS	PETIT-TABUC / en amont des dernières habitations	Réfection berge rive gauche affouillée

COMMUNE	COURS D'EAU / Tronçon	Type de travaux
MONTGENEVRE	TON / les Alberts	Restauration et réfection du cours d'eau et du milieu aquatique
NEVACHE	VALLON / en amont de la confluence Clarée sur digue RG	Entretien de végétation
SAINT CHAFFREY	VERDAREL / sur ouvrages de protection amont (seuils-barrages)	Reprise des dégradations ponctuelles sur les structures
SAINT CHAFFREY	SAINT-ELISABETH / traversée village	Entretien de végétation
SAINT CHAFFREY	VERDAREL / traversée village (aval plage de dépôt)	Entretien de végétation
VAL-DES-PRES	CLAREE / traversée hameau de la Vachette	Réfection et confortement des protections de berges dégradées (maçonneries)
VAL-DES-PRES	VALLON / amont pont de la route nationale	Entretien de végétation
VILLAR SAINT PANCRACE	AYES / amont et aval route des Espagnols	Entretien de végétation

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Dépose** une Déclaration d'intérêt Général (DIG) pour les travaux relevant de la compétence GEMAPI listés ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Président ou la Vice-Présidente en charge de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : **18 DEC. 2020**
Date affichage : **18 DEC. 2020**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.